

ACTION URGENTE

CHINE. UNE PRATIQUANTE DU FA LUN GONG RISQUE LA TORTURE

Li Shanshan a été placée en détention le 29 octobre à Tangshan, dans la province du Hebei (nord de la Chine). Les autorités chinoises ont déclaré l'avoir astreinte à deux ans de « rééducation par le travail » mais elles refusent de donner des détails concernant le lieu d'incarcération. Elle risque d'être victime de torture ou d'autres mauvais traitements.

Li Shanshan a été interpellée le 29 octobre par des agents de sécurité publique travaillant pour le Département de la sécurité de Tangshan, alors qu'elle se trouvait dans un supermarché de la ville. Son placement en détention intervient après qu'elle a ouvertement fait campagne pour la libération de son mari, Zhou Xiangyang, qui a été de nouveau arrêté le 5 mars dernier après avoir passé six ans en prison, de 2003 à 2009. Le 10 novembre, le bureau de la sécurité publique de Tangshan a confirmé à la mère et à l'avocat de Li Shanshan que cette dernière avait été condamnée à deux ans de « rééducation par le travail ».

Les proches de Li Shanshan l'ont vue pour la dernière fois le 4 novembre ; ils ont pu l'apercevoir au Centre d'enseignement juridique de Fengrun, dont le but est de « transformer » les pratiquants du Fa Lun Gong en cherchant à les obliger à renoncer à leurs convictions, bien souvent au moyen d'actes de torture. Depuis janvier 2006, Li Shanshan a purgé 15 mois de « rééducation pas le travail », une punition pour la campagne qu'elle a menée en faveur de Zhou Xiangyang pendant l'incarcération de ce dernier.

Le 26 juin, Li Shanshan a publié sur des sites étrangers une lettre ouverte intitulée « Les malheurs d'un jeune couple : sept ans d'attente, neuf ans d'emprisonnement injuste ». Elle a décrit ce texte comme une histoire d'amour qui évoque les épreuves qu'un couple doit surmonter : sept ans d'attente pour se marier, ce qu'ils ont fait à la libération de Zhou Xiangyang en 2009, avant que celui-ci soit de nouveau arrêté en mars dernier.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en chinois, ou dans votre propre langue :

- demandez instamment la libération immédiate de Li Shanshan, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- exhortez les autorités à révéler à sa famille où elle se trouve ;
- appelez-les à permettre à la famille et l'avocat de Li Shanshan de lui rendre visite en détention.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 DÉCEMBRE 2011 À :

Gouverneur de la province du Hebei

Zhang Qinwei, Shengzhang
Weiming jie 122
Shijiazhuang City Qiaoxi
Hebei Province 050051
République populaire de Chine
Fax : + 86-311-87026092

Formule d'appel : *Dear Governor, /
Monsieur le Gouverneur,*

Maire de la province du Hebei

Chen Guoying Shizhang
Xishandao, 3
Tangshanshai, Hebei Province
République populaire de Chine,
063000

Fax : +86-315-2812404
Forme d'appel : *Dear Mayor, /
Monsieur le Maire,*

Copies à :

Directeur du bureau de la sécurité
publique
Jiawenya Zhuzhang
Tangshanshi, Hebei Province,
Gonganju
Lubeiqu, Xishando, 8
République populaire de Chine,
063000
Courriel : gaj@tangshan.gov.cn

Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CHINE. UNE PRATIQUANTE DU FA LUN GONG RISQUE LA TORTURE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis septembre, plus de 2 300 personnes originaires de plus de 10 villes dans le comté de Changli, dans la province du Hebei, ont signé une pétition réclamant la libération de Zhou Xiangyang. Cette pétition, rédigée par la famille de cet homme, a été signée par plus de 1 500 habitants de sa ville natale. Une deuxième pétition demandant la libération de Li Shanshan, rédigée par les proches de celle-ci après qu'ils ont appris qu'elle avait été envoyée dans un camp de « rééducation par le travail », a été signée par plus de 500 personnes le 15 novembre.

Le Fa Lun Gong est un mouvement spirituel que de nombreuses personnes en Chine ont rejoint dans les années 1990. À la suite d'un rassemblement pacifique organisé sur la place Tiananmen en juillet 1999, les autorités ont interdit ce mouvement et lancé une longue campagne d'intimidation et de persécution dirigée par une organisation spéciale appelée « Bureau 610 ». Des dizaines de milliers de membres du Fa Lun Gong ont été arbitrairement arrêtés depuis que ce mouvement spirituel a été interdit au motif qu'il représentait une « menace pour la stabilité sociale et politique ». Certains ont été placés dans des hôpitaux psychiatriques ou des centres de « rééducation par le travail », une forme de détention administrative appliquée sans inculpation, ni jugement, ni contrôle d'une autorité judiciaire, condamnés à de longues peines de réclusion ou incarcérés dans des centres de détention spécialisés dont la mission est de « transformer » les pratiquants du Fa Lun Gong, en les obligeant à renoncer à leurs convictions religieuses, souvent au moyen d'actes de torture et d'autres mauvais traitements.

La torture et autres mauvais traitements sont fréquents en Chine, quel que soit le type de détention, bien que ce pays ait ratifié la Convention des Nations unies contre la torture en 1988. Des sources au sein du Fa Lun Gong ont rassemblé des informations sur la mort en détention de nombreux membres, sans doute à la suite d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Nom : Li Shanshan

Genre h/f : f

AU 335/11, ASA 17/047/2011, 18 novembre 2011

AMNESTY
INTERNATIONAL

